

# Bulletin d'informations - Février 2012 :

# Les dates importantes du mois :

**Jeudi 2 février, de CP B (matin) et de CPA (après-midi) :** Troisième séance d'animation d'éducation à l'environnement avec l'association ARPE sur l'étude de la faune et la flore de l'estran (animation financée par la CCPI). Cette troisième séance aura pour thème : observation de l'aquarium et synthèse sur le mode de vie des animaux et de la flore

**Jeudi 2 février, CE2 :** troisième séance de cinéma (sur 5 séances durant l'année) au cinéma Le Bretagne à Saint-Renan. Le film projeté sera *Jeune et innocent* (1937 – Film d'Alfred Hitchcock). La participation financière des familles sera de 2 euros (facturation sur la note du second trimestre – participation APEL par enfant 0,50 euros).

#### Jeudi 2 février, élèves de CE1 C et CP B : piscine

**Vendredi 3 février :** L'école Notre Dame de Liesse accueillera toute la journée une quarantaine de jeunes professeurs pour un temps de formation institutionnelle qui prendront la responsabilité d'une classe à la rentrée prochaine ou l'année suivante. Ces professeurs viennent découvrir le fonctionnement d'une école, le rôle des différents partenaires au sein d'un établissement scolaire maternelle et élémentaire. Cette journée de formation sera animée par des responsables de la direction diocésaine de

Jeune Innocent
August Ministry

August M

l'enseignement catholique du Finistère et des membres de l'équipe éducative de l'école. L'après-midi, le directeur de l'école animera un temps de formation pour les chefs d'établissements en formation initiale sur la communication interne dans une école.

Vendredi 3 février, classes bilingues, salle multifonctions de l'école primaire à 17h30 : spectacle des enfants des classes bilingues et goûter pour leur famille.

**Vendredi 3 février, 18h:** la garderie sera fermée à titre exceptionnelle en raison de l'assemblée générale des œuvres sociales (Heure de fermeture initialement annoncée a été retardée à 18h00). Les services municipaux vous remercient de votre compréhension.

#### Samedi 4 février, opération APEL: couscous à la maison familiale.

- Les familles ayant commandé des parts peuvent venir les chercher entre 18h et 19h (il est inutile de prévoir des récipients, les parts seront déjà mises en barquettes).
- Les familles ayant réservé des places pour le couscous sont invités à arriver à partir de 19h30 (jusqu'à 21h au plus tard). L'équipe d'APEL a réussi à organiser un seul service. Ce repas sera animé par Anim@tion 29.

Dimanche 5 février, 11h, Eglise Notre Dame de Liesse – Saint-Renan : messe des familles

Mardi 7 février, classes de CM2 : première de séance de Volley

Jeudi 9 février, élèves de CE1 C et CP B : piscine

Du vendredi 10 février après la classe au lundi 27 février à 8h40 : vacances d'hiver

**Lundi 27 février, classes de GS :** animation de l'association Monde et Nature sur le thème de l'eau « Perle et l'aventure de l'eau » (coût de l'animation pour les familles : 2 euros sur la facture du second trimestre). Informations complémentaires : <a href="http://www.monde-et-nature.fr/programmes/De-3-a-5-ans/Perle-et-l-aventure-de-l-eau.html">http://www.monde-et-nature.fr/programmes/De-3-a-5-ans/Perle-et-l-aventure-de-l-eau.html</a>

Mardi 28 février, classes de CM2 : seconde de séance de Volley

#### A l'attention des parents de maternelle : un rappel pour la sécurité des enfants.

L'équipe éducative, le directeur rappellent aux familles l'importance de respecter les horaires d'ouverture de l'école (à 8h25, 11h50, 13h15 et 16h35). Nous vous demandons de ne pas rentrer dans les bâtiments avant ces heures. En effet, durant les minutes précédentes ces horaires, le personnel assure le transfert des enfants entre les classes, la garderie ou la cantine. Chacun comprendra qu'un flux de parents dans les couloirs peut créer des difficultés dans le déplacement des groupes de jeunes enfants et du coup mettre en danger des enfants (par exemple : des enfants peuvent être involontairement séparés du groupe). Nous vous remercions pour votre vigilance. Aux heures d'entrée, une ASEM vient ouvrir les portes et vous donner le signal d'entrée.

#### Y-a-t-il des ponts en mai ? C'est quand la kermesse ?

L'inspection académique nous a demandé de ne pas multiplier les ponts en mai. C'est d'ailleurs très compréhensif : le travail des enfants a besoin d'un minimum de régularité pour être efficace et pour permettre la meilleure concentration.

Il n'y aura pas de pont à l'occasion du mardi 1 mai, ni du mardi 8 mai.

Par contre, nous ferons le pont de l'ascension comme les années précédentes (fin des classes, le mardi 15 mai après la classe – reprise le lundi 21 mai à 8h40). Pour compenser ce pont, les enfants travailleront toute la journée du mercredi 9 mai.

Cette année, la kermesse se déroulera le dimanche 20 mai. L'APEL a recherché en vain une autre date mais ce fut le seul choix possible. Comme les années précédentes, nous comptons sur la mobilisation de tous, ce dimanche 20 mai.

#### <u>Informations OGEC</u>: subventions cantine.

Le conseil municipal a voté pour l'année 2012, une augmentation de 3 centimes de la subvention à caractère social pour les enfants de Saint-Renan mangeant à la cantine. Cette subvention passe de 0,72 euros/repas à 0,75 euros/repas. Ce tarif est appliqué immédiatement par l'école pour les repas des jeunes renanais dès le mois de janvier. Le prix du repas pour les enfants de Saint-Renan est maintenant pour les maternelles, CP et CE1 de 3 euros (au lieu de 3,03 euros) et pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 de 3,20 euros (au lieu de 3,23 euros). Le tarif des repas pour les enfants n'habitant pas Saint-Renan reste inchangé.

### <u>Informations OGEC : forfait communal.</u>

Le Conseil Municipal de la ville Saint-Renan était appelé, fin décembre, à fixer le montant de la participation de la commune au contrat d'association avec l'Etat de l'école Notre-Dame de Liesse, école ayant une mission de service public.

La participation de la collectivité locale, appelée forfait communal, finance toutes les dépenses de fonctionnement de l'école : courant, chauffage, eau, salaire du personnel hors enseignant, les contrôles réglementaires de sécurité, le ménage, les fournitures et livres scolaires...

Le bâtiment et les investissements sont financés uniquement par les facturations aux familles (obligation de la loi).

La forfait communal est, normalement, calculé par rapport au coût moyen de revient en fonctionnement d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la ville de Saint-Renan au cours de l'année civile précédente. Le forfait communal ne doit pas évidemment être supérieur à ce prix de revient mais le contrat d'association prévoit l'équivalence. Les services de l'Etat ont informé l'école d'une différence significative entre le forfait communal versé à l'école et le coût moyen d'un élève des écoles publiques à Saint-Renan. Nous en avons informé les élus du conseil municipal et sollicité une révision significative du forfait communal afin de tendre à moyen terme à une parité entre les enfants des différentes écoles dans le respect évidemment de la législation et des finances publiques.

Le conseil municipal, pour l'année 2012, a décidé une augmentation du forfait communal de 20 euros/enfant de Saint-Renan (l'an dernier l'augmentation était de 10 euros/enfant). Le forfait communal passe donc de 630 euros à 650 euros/enfant pour l'année 2012.

L'OGEC remercie le conseil municipal pour cette augmentation qui réduit un peu la différence entre le forfait communal versé à l'école et le coût moyen d'un élève des écoles publiques.

A noter : la ville de Saint-Renan, dans le cadre d'un accord intercommunal, verse aussi un forfait pour des enfants de Lanrivoaré habitant à proximité de Saint-Renan. Les communes de Coat-Méal, de Lampaul-Plouarzel

et de Plouazel refusent de prendre en charge les frais de scolarité pour les enfants habitant dans leur commune et scolarisé à Saint-Renan (même les enfants en filière bilingue). Les communes de Guilers et de Milizac participent au frais de fonctionnement des enfants de leur commune scolarisés au sein de l'école Notre Dame de Liesse.

La direction de l'école tient à remercier les élus de Saint-Renan pour le travail partenarial fait, le profond respect qu'ils ont de la liberté scolaire, les services mis à la disposition des élèves. Merci à Nicole Castelain, adjointe aux affaires scolaires pour son écoute, sa disponibilité.

#### <u>Informations OGEC: subvention exceptionnelle</u>

La direction de l'école et l'OGEC remercie Madame Marguerite Lamour, députée du Finistère, qui dans le cadre de sa réserve parlementaire après des démarches qu'elle a faites auprès de l'assemblée nationale et du ministère de l'éducation nationale, verse à l'école une subvention exceptionnelle de fonctionnement. Cette subvention permet le financement d'une partie de l'installation des tableaux blancs interactifs et l'acquisition de ressources pédagogiques pour les enfants. Ce soutien financier vient en complément d'un soutien régulier à notre école, à notre réseau et à une grande disponibilité auprès des enfants pour les découvrir la vie démocratique (visite et accueil à l'assemblée nationale des CM2).

## La violence à l'école : campagne nationale

L'équipe pédagogique de l'école a fixé comme l'une de ses priorités depuis plusieurs mois l'éducation au respect, l'éducation à la différence, l'importance du dialogue. Nous sommes en permanence vigilance pour aider les enfants à se construire, à réagir sans violence, à développer des compétences de futurs citoyens responsables.

Dans le cadre d'une communication du ministère de l'école contre le harcèlement, un ouvrage à destination des enfants a été publié et mis en ligne. Plusieurs classes l'ont déjà découvert.

C'est un outil qui peut être intéressant de découvrir en famille, voir le lien : <a href="http://www.lespetitscitoyens.com/LECTURE/ESOSP-">http://www.lespetitscitoyens.com/LECTURE/ESOSP-</a>

<u>Harcelement/index.html#/1</u> (ou directement sur le site de l'école)



## L'actualité du site internet : http://liesse.fr



